

Jacques Cresta
Député des Pyrénées-Orientales

Questions au gouvernement – mercredi 3 février 2016

Monsieur le Ministre des Finances,

Face au terrorisme, nos démocraties doivent mettre en œuvre des réponses diversifiées pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Réponse intérieure avec la sécurisation du territoire national et le démantèlement des cellules.

Réponse extérieure avec la constitution d'une large coalition internationale contre le djihadisme.

A travers la mission d'information sur Daech ou la prochaine commission d'enquête sur la lutte contre le terrorisme, notre Assemblée explore de nouvelles pistes pour améliorer l'efficacité de notre riposte.

Une dimension particulièrement importante de notre stratégie peut et doit porter sur les circuits de financement du terrorisme.

La France a alerté très tôt ses partenaires européens sur l'inventivité des terroristes dans ce domaine précis. Ils cherchent, là aussi, à profiter de la moindre vulnérabilité de notre part.

Mes chers collègues,

Le plan d'action dévoilé hier par la commission européenne pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, va dans la direction qui est celle voulue par notre pays :

- coopération des cellules de renseignement financier pour traquer les flux suspects
- encadrement et contrôle des transactions par cartes pré-payées ou via des monnaies virtuelles
- meilleure coordination inter-étatique pour favoriser le gel des avoirs suspects
- lutte contre le trafic d'œuvres d'art et de biens culturels issus notamment de la destruction de Palmyre

Monsieur le Ministre,

Dans notre guerre contre Daech, la lutte contre le financement du terrorisme aura une dimension déterminante, et nous pouvons nous féliciter des mesures annoncées : elles correspondent aux attentes de la France.

Pouvez-vous nous indiquer le calendrier de leur mise en œuvre ?